



FIP ENTREPRENEURS CAPITAL n°3

Géré par Conseil Plus Gestion avec une délégation partielle de gestion financière à Promelys Participations

Enfin un Fonds Innovant au service du développement d'entreprises régionales !!!

L'Alliance des compétences reconnues et complémentaires de deux sociétés de gestion :

Le fonds bénéficie de l'expertise de deux sociétés de gestion, spécialistes du capital investissement, ancrées dans des régions aux pôles d'attractivité mondiaux reconnus (micro-électroniques, green technologies, medtech, logiciels et services informatiques, industries électroniques...). Leur complémentarité se décline dans leur connaissance approfondie du tissu des acteurs économiques de leur région d'implantation respective (Paca et Rhône-Alpes) et une approche de gestion différenciée ;

Le fonds diversifie ses investissements sur deux segments du capital investissement généralement non proposés au sein d'un même produit : le capital amorçage et le capital développement. La volonté de diversification des risques est accentuée par le choix d'un taux d'investissement réglementaire maximum de 45% en Obligations Convertibles, qui peuvent générer des revenus réguliers bien que non garantis. Le fonds présente néanmoins un risque de perte en capital.

En contrepartie d'avantages fiscaux et du stade de développement des sociétés dans lesquelles le fonds investit, les parts subissent une période de blocage jusqu'au 31/12/2020. Cette durée de blocage peut être prorogée jusqu'au 31/12/2022, sur décision de la société de gestion.



Présentation de Conseil Plus Gestion (CPG)

Conseil Plus Gestion est une société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers en octobre 1999, sous le n° GP-99 40. Elle a été fondée par Jean-Louis HOSTACHE, qui a développé l'entreprise d'investissement autour de deux axes : la gestion thématique et la proximité. Les encours gérés représentent 150M€. Le dynamisme et l'attractivité croissante du quart Sud-Est de la France pour les créateurs d'entreprises ont convaincu CPG de se doter de moyens humains et matériels destinés à accompagner l'innovation et l'entrepreneuriat dans sa zone d'implantation, au service d'un développement harmonieux et équilibré du territoire.

S'appuyant sur des laboratoires et centres de recherche reconnus dans des domaines technologiques de pointe, sur le levier des initiatives régionales en faveur du développement économique ainsi que sur l'expertise métier de pôles de compétitivité et de Business Angels (partenariat avec le réseau ALUMNI Business Angels qui regroupe 50 experts dans des domaines aussi variés que l'énergie, les biotechnologies, l'agroalimentaire, l'environnement, la finance ou le marketing) CPG a choisi de se positionner notamment sur un compartiment relativement délaissé du capital risque : l'amorçage. Ce compartiment est jugé très dynamique dans les régions couvertes.

La société compte aujourd'hui 8 collaborateurs aux côtés de Jean-Louis HOSTACHE, Président Directeur Général et Caroline GRINDA, Directrice Générale Déléguée. Olivier MARROT dirige l'activité Capital Investissement de la société. Cette activité représente un encours de 4,5 M€ (dont 2,5 M€ via les FIP Entrepreneurs Capital Provence et Entrepreneurs Capital Provence n°2).

Convaincu de la nécessité de mutualiser les compétences et savoir-faire de différentes équipes de gestion, CPG s'appuie aujourd'hui sur PROMELYS Participations dans le cadre d'une délégation de gestion financière pour proposer un nouveau FIP alliant deux expertises complémentaires.

Présentation de Promelys Participations

Implantée en Rhône-Alpes, Promelys Participations est une société de gestion, agréée depuis 2000 par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP 000 51). Avec près de 15 années d'expérience passées aux côtés des PME-PMI françaises et plus de 70 M€ de collecte cumulée, Promelys Participations se positionne comme un spécialiste du capital-développement, en investissant des tickets compris entre 300 et 1 000 K€, dans des entreprises de tous secteurs réalisant un chiffre d'affaires compris entre 1,5 et 50 M€.

Aujourd'hui, au travers de sa gamme de fonds (FCPR, FIP, FCPI, Holding) Promelys Participations accompagne au quotidien près de 50 participations



Stratégie d'investissement

Le Fonds s'engage à respecter la Stratégie d'Investissement, selon les conditions de l'article 3 de son Règlement « Objectif et Stratégie d'investissement », notamment :

Le Fonds investira entre 70 et 90% de ses actifs en titres financiers non cotés, parts de société à responsabilité limitée et avances en compte courant pour la durée de l'investissement en participation au capital, à des sociétés exerçant leurs activités principalement dans des établissements situés dans les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes, Bourgogne et Ile-de-France.

Le fonds envisage de répartir ses investissements en fonction du stade de développement des entreprises pour moitié dans de petites ou moyennes entreprises en phase d'expansion ou développement, à fort potentiel de croissance et pour une autre moitié en amorçage dans la prise de participation dans des sociétés innovantes à fort potentiel technologique.

Veillez vous référer au Règlement du FIP pour connaître le détail de la stratégie d'investissement (disponible sur demande auprès de la société de Gestion ou sur son site internet).

Avant toute souscription veuillez prendre connaissance du DICI et du Règlement du FIP (également disponibles auprès de Conseil plus Gestion ou sur le site www.cpgfinance.com).

En effet, la nature du Fonds et la stratégie d'investissement peuvent exposer les investisseurs aux risques suivants :

- **Risque de perte en capital** : le Fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué
- **Risque lié aux investissements en titres non cotés** : Ce risque est lié à l'obligation de respecter un investissement minimum de 90% en titres donnant accès au capital de Petites et Moyennes Entreprises (PME) non admis sur un marché réglementé. Ces titres peuvent affecter le Fonds par un manque de liquidité entraînant un impact sur les conditions de prix auxquelles le Fonds peut être amené à liquider ces positions et sur la valorisation de ces titres avec pour conséquence possible la baisse de la valeur liquidative du Fonds
- **Risque lié à la sélection des entreprises** : Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment dans les entreprises les plus performantes ou sur les valeurs les plus performantes. La performance du Fonds dépend donc de la capacité du gérant à évaluer le potentiel des investissements du Fonds. Ce risque peut engendrer pour le porteur une baisse de la valeur liquidative
- **Risque de liquidité des actifs sous-jacents du Fonds** : Le développement des sociétés dans lesquelles le Fonds va investir s'apprécie sur une durée nettement plus longue que la durée de vie du Fonds. En conséquence, il ne peut être exclu qu'au terme de la durée de vie du Fonds ou en cas de liquidation et/ou pré liquidation, le Fonds ne puisse céder ses investissements au prix souhaité ce qui pourrait avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du Fonds.
- **Risque de taux** : Il sera proportionnel à la part des actifs ayant un sous-jacent obligataire et portera au maximum sur une part de 45 % de l'actif du Fonds une fois les investissements relatifs



au quota de proximité réalisés. La hausse des taux d'intérêt pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds

- **Risque de crédit** : Le Fonds peut connaître un risque de crédit indirect lié à l'investissement dans des produits de taux. Ainsi, une défaillance ou une dégradation de la qualité de signature d'un émetteur pourrait aboutir à une baisse de la valeur liquidative du Fonds.
- **Risque actions** : Il sera proportionnel à la part des actifs investis en actions et titres de capital ou donnant accès au capital de sociétés. En cas de baisse des actions, la valeur liquidative du Fonds baissera.
- **Risque lié au frais élevés** : En raison du niveau élevé des frais maximum auxquels est exposé le Fonds, la rentabilité de l'investissement des souscripteurs suppose une performance élevée.

Principales caractéristiques du fonds :

Code ISIN	Part A : FR 0011817082
Dépositaire	RBC Investor Services Bank France SA
Souscription minimale	8 parts de 500€ de valeur nominale
Droit d'entrée	4,0% TTC maximum (intégralement reversés aux distributeurs)
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3,25% TTC de l'actif net du fonds dont 1,25% TTC reversés aux distributeurs
Stratégie d'investissement	90% en PME éligibles répartis pour moitié en capital amorçage et pour moitié en capital développement
Durée de vie	6 ans et 9 mois renouvelable 2 fois 1 ans
Régions d'investissement	Ile-de-France/Bourgogne/Rhône-Alpes et PACA
Réductions d'impôts (*)	<ul style="list-style-type: none">- Réduction au titre de la défiscalisation IR : 18% du montant de la souscription (hors droits d'entrée) dans la limite de 2.160 € par an pour un célibataire et jusqu'à 4.320 € pour un couple ou- Réduction au titre de la défiscalisation ISF : 45% du montant de la souscription (hors droits d'entrée) dans la limite de 18.000 € par an et par foyer.
Valeurs liquidatives	semestrielles

(*) Sous réserve du maintien du dispositif fiscal



Périodes de souscription :

La période de souscription comprendra plusieurs sous-périodes de comptabilisation des parts :

- du 16/06/2014 au 31/12/2014
- du 01/01/2015 au 20/05/2015
- du 20/05/2015 au 15/06/2015
- du 16/06/2015 au 20/07/2015

Ce document est établi par Conseil Plus Gestion, il est destiné exclusivement à un usage commercial. Ce document n'a pas de valeur précontractuelle ou contractuelle. Il est remis à son destinataire à titre d'information exclusivement et ne constitue ni une offre de souscription ni un conseil d'investissement.

L'investisseur doit obligatoirement consulter le DICI, le Règlement afin de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus.

L'investissement doit s'effectuer en fonction des objectifs d'investissement, de l'horizon d'investissement et de la capacité de l'investisseur à faire face au risque lié à la transaction.

L'attention des souscripteurs est aussi attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 6 années et 9 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2020, pouvant aller jusqu'à 8 années et 9 mois en cas de prorogation de la durée de vie du fonds, soit jusqu'au 31 décembre 2022 sur décision de la société de gestion (sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement). Le fonds d'investissement de proximité est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds d'investissement de proximité décrits à la rubrique « profil de risque » du règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Il est rappelé aux investisseurs que les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Les informations légales concernant ces fonds, notamment les DICI et les prospectus, sont également disponibles auprès de Conseil Plus Gestion ou sur le site Internet www.cpgfinance.com.